

ORAN / GE PRESSEE

L'ACTION DE NOS ÉLU-E-S



4-5

Motion pour un
partenariat avec la Poste

6-8

Conseil national

9-11

Assemblée des
délégué-e-s du 15 juin

Agenda

Aucune réunion n'est prévue pendant les vacances scolaires, nous vous souhaitons un très bel été!

Nous vous invitons à vous rendre sur notre site internet <https://ge.le-centre.ch/> pour trouver les informations détaillées.

l'équipe de l'OranGE Pressée

Rédacteur en chef
Benoît Cerutti

Editeur Responsable
Vincent Gillet
Secrétaire général du Centre Genève

Graphisme
Arthur Miffon
com.betypic.ch/

IMPRESSUM

10 éditions p/an - OranGE Pressée // Prix Abo. 40.- ou 60.- avec soutien
Éditeur et rédacteur: Le Centre • Rue Alcide-Jentzer 9, 1205 Genève
T. 022 328 20 11 • info@pdc-ge.ch • <https://ge.le-centre.ch> • facebook.com/Lecentregeneve
Molésou Impressions, imprimé en 1400 exemplaires sur papier recyclé avec des encres biovégétales

Edito



A la suite de l'Assemblée des délégué-e-s du 15 juin, notre parti est entré dans une phase importante de la pré-campagne électorale.

Avec nos deux candidats au Conseil d'État investis, nous pouvons compter sur un ticket complémentaire et solide. Delphine et Xavier, par leur parcours, allient l'expérience, essentielle à une candidature au Conseil d'État, et le renouveau nécessaire dont notre canton a besoin pour faire face aux grands défis qui l'attendent. Notre parti démontre ainsi une nouvelle fois qu'il possède un personnel politique de grande qualité.

En ce qui me concerne, je me réjouis de conduire notre parti aux prochaines élections cantonales et fédérales. Je suis convaincu que nos valeurs et nos propositions correspondent aux attentes de la population et je me réjouis de les défendre en votre nom.

En attendant, je vous souhaite un été reposant car les mois qui nous attendent seront intenses et demanderont l'engagement de toutes et tous.

Un très bel été à chacune et chacun,

Jacques Blondin, Président

Le Centre se bat pour un service

Compte tenu de l'attachement local fort des communes et de leur population à des structures postales physiques permettant un contact humain direct ainsi que de l'opportunité pour l'entreprise de réfléchir en collaboration avec l'État de Genève à de nouvelles prestations, le parti a récemment déposé une proposition de motion invitant le Conseil d'État à réfléchir à un partenariat avec la Poste dans l'objectif de définir des prestations administratives à partager et/ou à déléguer, en vue d'un service public plus proche des habitants et du maintien des structures postales existantes.

Que dit la Constitution ?

En matière de services postaux et de télécommunications, l'article 92 de la Constitution fédérale dispose qu'ils « relèvent de la compétence de la Confédération » (al. 1) et que cette dernière « veille à ce qu'un service universel suffisant [...] soit assuré à des prix raisonnables dans toutes les régions du pays » (al. 2).

En outre, l'article 17 de la loi fédérale sur la poste (LPO) dispose, en ce qui concerne ses droits et obligations, que la Poste « organise son entreprise en tenant compte des attentes des cantons » (al. 4).

Autrement dit, rien dans la Constitution ni dans la loi n'empêche aujourd'hui le géant jaune de réfléchir à de nouvelles prestations autres que le service universel actuellement assuré par la fourniture de services postaux et de paiements, tels que définis à l'art. 2 de la LPO.

Bref état des lieux en Suisse et à Genève

La Poste s'est actuellement engagée dans la création de nouveaux réseaux avec le développement de filiales en



Source: La Poste

partenariat – commerces, boulangeries, mairies, pharmacies, etc. – en plus de points d'accès automatiques, de points de service pour les clients commerciaux et du service à domicile.¹

Cette réforme, initiée il y a quelques années déjà, fait suite à la baisse constante de fréquentation constatée par l'entreprise dans ses offices, dont le nombre sur le territoire suisse finira de passer de 1320 à 800 d'ici 2023.

A la fin du processus, la plupart des offices de poste disparus auront donc fait place à des partenariats dans les secteurs précédemment cités ainsi que dans de nouveaux secteurs actuellement en discussion, tels que la banque, l'assurance, l'assurance maladie, la santé et l'administration, ceci afin de développer des services et prestations supplémentaires.

A Genève plus particulièrement, ce sont vingt-et-une postes en site qui ont été

fermées depuis 2012, le plus souvent malgré la vive opposition de la commune concernée et de sa population.²

Sur les vingt-et-un sites en question, seize sont devenus une filiale en partenariat ; deux, un service à domicile ; un, un point clientèle commerciale tandis que les deux derniers n'ont pas connu de remplacement.

Malgré une certaine satisfaction, cette série de fermetures continue d'interroger la population et les autorités communales quant aux dessertes, accessibilité, structures, horaires, points de retrait d'argent, etc.

Ces interrogations démontrent combien les communes, notamment les plus petites et les moins densifiées, ont un attachement local fort à des structures physiques qui permettent un contact humain direct.

¹ <https://www.letemps.ch/suisse/occuper-locaux-poste-se-tourne-vers-nouveaux-partenaires>

² https://www.tdg.ch/en-dix-ans-une-vingtaine-de-postes-ont-ferme-a-geneve-417537653249?idp=OneLog&new_user=no

public plus proche de la population

Collaboration entre l'État et la Poste

Si la fermeture des postes en site s'explique par de nouvelles habitudes de consommation – une diminution de la fréquentation et donc des opérations –, à l'inverse, nous pourrions sauvegarder lesdites postes en y multipliant et diversifiant les prestations à la clientèle.

La stratégie en vue de nouveaux partenariats initiée par la Poste pourrait concerner la prise en charge par les structures postales existantes de prestations administratives partagées, voire déléguées, par l'État, ceci afin de renforcer l'accès des contribuables à des services publics, qui seraient plus proches de leur domicile et qui déchargeraient une partie de l'administration cantonale, sans lui enlever pour autant ses missions ni ses prérogatives.

Parmi les prestations possibles que la Poste pourrait fournir en collaboration avec les autorités cantonales de Genève, nous pourrions imaginer celles liées aux guichet numérique, service des automobiles, changement d'adresse, certificat d'état civil ou registre du commerce.

C'est pourquoi Le Centre dépose la présente proposition de motion.

L'exemple français : « France Services »

Un exemple qui peut nous inspirer dans ce domaine est l'action déployée par la femme politique centriste Jacqueline Gourault, ministre française de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales entre 2018 et 2022.

Celle-ci a travaillé à rapprocher le service public des usagers avec le projet « France Services », répondant par la même occasion à l'une des revendications du mouvement des « Gilets jaunes » concernant la désertification des services publics dans les zones rurales et les quartiers dits prioritaires.

Depuis sa mise en place, le projet « France services³ » ambitionne de renforcer la présence des services publics de proximité

«La stratégie en vue de nouveaux partenariats initiée par la Poste pourrait concerner la prise en charge par les structures postales existantes de prestations administratives partagées, voire déléguées, par l'État.»

sur le territoire français avec l'ouverture de 2'055 guichets uniques de proximité à moins de 30 minutes du domicile de chaque contribuable. Il vise ainsi à accueillir, informer et accompagner dans les démarches administratives quotidiennes – en matière de santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi, accompagnement au numérique ; à mettre à disposition des outils informatiques de même qu'à aider à l'utilisation des services numériques.

Même si le projet français compte sur des agents spécifiquement formés, ce qui pourrait ne pas être le cas dans le cadre d'une collaboration entre l'État de Genève et la Poste sur le territoire cantonal – selon les objectifs fixés et la délégation des tâches arrêtée –, l'expérience française donne cependant une idée précise et une piste précieuse sur ce que pourrait être une partie de ce partage, voire de cette délégation, des prestations administratives dans notre canton.

Conclusion

Si l'on reconnaît au service postal de la Confédération un rôle de service public, il nous apparaît nécessaire que ce dit service adopte une nouvelle stratégie induisant le développement de nouvelles prestations à la population parmi lesquelles des prestations administratives en collaboration avec l'État de Genève.

La présente motion fait confiance au Conseil d'État afin qu'il définisse lui-même en concertation avec le géant jaune les tâches, dont le partage ou la délégation fait sens sans générer de désavantages pour les deux parties, tant au niveau de la logistique que du personnel.

Ce nouveau partenariat permettrait non seulement de garantir un service public de proximité sur l'ensemble du territoire genevois mais encore de décharger une

«La présente motion fait confiance au Conseil d'État afin qu'il définisse lui-même en concertation avec le géant jaune les tâches, dont le partage ou la délégation fait sens sans générer de désavantages pour les deux parties.»

partie de l'administration cantonale à travers une série de tâches décentralisées réalisées en collaboration avec les structures postales existantes. Il

contribuerait ainsi au maintien du lien direct avec la population et ferait des filières postales un médiateur pérenne entre démarches numériques et physique avec des conseils personnalisés et une présence active auprès d'une clientèle en difficulté ou en décrochage numérique.

Claudio Marques
Assistant parlementaire

³ <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/france-services>

Chambres fédérales : une

L'urgence d'une politique européenne ambitieuse

Une année après l'abandon de l'accord-cadre, la relation entre notre pays et l'Union européenne est toujours bloquée. La confiance entre les deux partenaires est très affaiblie, l'impasse est profonde et les récentes déclarations du Président de la Confédération ne laissent entrevoir aucune solution à court-terme.

Il y a pourtant urgence.

Notre pays voit chaque jour s'éroder un peu plus l'ensemble de l'architecture bilatérale. Ce que nos prédécesseurs ont patiemment construit avec l'UE s'étiole aujourd'hui durablement par manque uniquement de volonté politique. Car si l'on regarde sans préjugés les problèmes qui se posent, ils ne sont pas insurmontables. Pour l'essentiel, ce sont, nous, Suisses, qui les entretenons voire les créons, souvent par manque d'imagination.

Durant cette année, le parlement n'a cessé de rappeler le Conseil fédéral à ses responsabilités. En juin dernier, il a encore adopté une motion lui intimant de reprendre le chemin de Bruxelles avec des propositions solides pour déclencher une dynamique plus positive des discussions et ainsi assurer une réintégration de notre pays au programme de recherche Horizon. A chaque fois, sans succès.

Cependant, partout dans le pays, la société civile se réveille : milieux académiques, organisations de jeunesse, faitières économiques, entreprises actives dans l'industrie, jusqu'à la très sérieuse et prudente Conférence des gouvernements cantonaux, tous s'inquiètent de la situation dans laquelle notre pays est plongé et demandent au Conseil fédéral d'agir rapidement.



Au sein du Groupe du Centre aux Chambres fédérales, avec d'autres collègues, je continue à me battre pour faire bouger les lignes et convaincre l'ensemble du groupe de porter une politique européenne plus ambitieuse, seule garante du succès et de la cohésion de la Suisse.

« Ce que nos prédécesseurs ont patiemment construit avec l'UE s'étiole aujourd'hui durablement par manque uniquement de volonté politique. »

Car à un peu plus d'un an des élections fédérales, il s'agit plus que jamais de continuer à convaincre que l'isolement de notre pays n'est pas une option.

Extrait des textes et interpellations déposés de septembre 2021 à juin 2022

Coûts de la santé

Motion : livraison de données à l'OFSP par les assureurs-maladie de manière exacte, complète et gratuite.

Depuis le 1er janvier 2008, des contrats de livraison de données ont été régulièrement conclus par l'Office

fédéral de la santé publique (OFSP) et l'Office fédéral de la statistique (OFS), d'abord avec l'association santésuisse, puis avec l'entreprise SASIS SA, dont l'unique actionnaire est santésuisse. Les honoraires annuels versés à SASIS SA s'élèvent à CHF 240 000 TTC par an.

Cette motion déposée avec mon collègue Olivier Feller (PLR/VD) a pour but de demander au Conseil fédéral de compléter la loi du 19 mars 2021 sur la transmission des données dans l'assurance obligatoire des soins qui encadre la livraison de données par les assurances maladie à l'OFSP. Aujourd'hui, l'OFSP reste tributaire de la collaboration avec l'entreprise SASIS, car les bases légales adoptées en mars 2021 ne lui permettent pas d'obtenir gratuitement toutes les données nécessaires au développement d'un monitoring des coûts tel qu'il le souhaite.

Ainsi, par la présente motion, nous demandons au Conseil fédéral de prendre les mesures pour que les assureurs-maladie fournissent de manière exacte, complète et gratuite, conformément à ce qu'impose la législation applicable en la matière, les données dont l'OFSP a besoin tant pour suivre l'évolution des coûts de la santé que pour exercer la surveillance de l'assurance-maladie obligatoire et qu'il ne soit ainsi plus dépendant d'un prestataire rémunéré comme SASIS.

Asile-Migration

Motion : pour un octroi facilité de visas de visiteur aux ressortissants afghans ayant un lien familial avec notre pays.

Dans le contexte de la prise de pouvoir par les Talibans en Afghanistan et au vu de la situation politique, sécuritaire et humanitaire sur place, le texte déposé propose de mettre en place un programme de facilitation de visas de visiteur pour les ressortissants afghans

année parlementaire intense

ayant un lien familial avec des personnes naturalisées ou ayant un permis de séjour ou d'établissement en Suisse, sur le modèle de celui réalisé entre 2013 et la fin 2014 dans le contexte du conflit syrien.

En 2013, le Conseil fédéral, en collaboration avec la Croix-Rouge suisse, avait mis en place un programme de facilitation de visas à des fins de visite pour une durée de trois mois renouvelables pour les ressortissants syriens ayant un lien avec notre pays au sens du regroupement familial (conjointes et enfants jusqu'à 18 ans mais également les autres parents en ligne ascendante ou descendante). La motion invite le Conseil fédéral à reproduire ce programme dans le contexte de la crise afghane. Les ressortissants afghans vivant dans notre pays pourraient ainsi rapatrier certains membres de leur famille proche et les mettre en sécurité en Suisse. L'hébergement pouvant être assuré la plupart du temps dans le cadre de la cellule familiale, le programme ne nécessiterait pas de moyens supplémentaires trop importants de la part des cantons.

Relations Suisse-UE

Interpellation : érosion de la voie bilatérale entre la Suisse et l'UE. Conséquences économiques pour les cantons frontaliers.

En décembre 2021, une étude de l'institut économique bâlois (BAK) a démontré que pour la région métropolitaine bâloise, l'érosion des accords bilatéraux avec l'UE était beaucoup plus rapide que prévue, avec pour conséquences, « une perte des opportunités d'approfondissement pour la coopération transfrontalière » voire une « menace » pour la coopération économique déjà existante, notant que pour le territoire suisse de la région, les conséquences seraient même plus « intenses et étendues » que pour ses voisins allemands et français.



À la suite de cette étude, j'ai donc interpellé le Conseil fédéral pour lui demander si l'administration avait procédé également à une telle évaluation et s'il comptait, dans le cadre de sa nouvelle stratégie avec l'UE, développer un axe particulier pour les cantons frontaliers.

Cosignée par une trentaine de parlementaires élu-e-s de cantons frontaliers, l'interpellation avait pour but de rappeler l'importance économique redoublée que constitue la voie bilatérale entre la Suisse et l'UE pour les régions transfrontalières.

Postulat : évaluer l'importance de la voie bilatérale pour les cantons frontaliers.

À la suite de la réponse très insuffisante du Conseil fédéral à l'interpellation précédente, j'ai déposé un postulat en mars dernier demandant au Conseil fédéral de procéder à une évaluation complète de la situation particulière que constituent les cantons frontaliers dans nos relations avec l'Union européenne.

Cosigné par une trentaine de parlementaires, le texte demande au

Conseil fédéral de réaliser une étude complète, documentant, évaluant et quantifiant les risques économiques et juridiques à moyen terme que fait peser l'érosion de la voie bilatérale pour des cantons frontaliers comme Genève.

Le Conseil fédéral a donné un avis favorable au postulat et ce dernier a été accepté par le Conseil national en juin dernier.

Aéroport international de Genève

Interpellation : desserte de l'Aéroport international de Genève par la compagnie Swiss.

Le 9 juin dernier, le département fédéral des finances (DFF) annonçait le remboursement anticipé du crédit accordé aux compagnies Swiss et Edelweiss dans le contexte de la crise Covid-19. Le crédit accordé, d'un montant de l'ordre de 1,5 milliards de francs avec échéance de 5 à 7 ans, était cautionné à 85 % par la Confédération soit 1,275 milliards de francs d'argent public. Comme le mentionne le

Chambres fédérales : une année parlementaire intense

département fédéral des finances dans sa communication, ce remboursement met ainsi fin aux conditions liées à la place économique suisse.

Cependant, des craintes non négligeables demeurent quant au maintien de l'offre au départ de l'aéroport de Genève de la compagnie Swiss en raison d'une pénurie de main d'œuvre alors même que la compagnie a par ailleurs entrepris en 2021 un vaste plan de restructuration d'une réduction de 15% de sa flotte et la suppression de 1'700 emplois.

Dans ce contexte, j'ai interpellé le Conseil fédéral sur comment il évalue l'avenir de la desserte de l'aéroport international de Genève par la compagnie Swiss dans le contexte non seulement des pénuries de main d'œuvre mais surtout, de la levée des conditions liées à la place économique suisse à la suite du remboursement récent de son prêt Covid-19 auprès de la Confédération.

Service public – SSR

Interpellation : où est passée la valeur ajoutée du service public dans les programmes de la SSR ?

L'automne dernier, nous apprenions par voie de presse l'arrêt d'ici à 2022 de la diffusion du seul magazine religieux de la RTS-TV, à vocation purement pédagogique, « Faut pas croire ». Cette annonce faisait suite à une autre décision de juin 2021, où la RTS notifiait la fin de la diffusion du magazine d'information économique TTC et le passage en bimensuel, et non plus hebdomadaire, de l'émission de débat politique Infrarouge. Si la direction de la RTS a souvent communiqué sa volonté de maintenir une offre programmatique de qualité quant aux thèmes couverts par ses émissions, les contours de la nouvelle offre de programmes demeurent très peu clairs.



Dans ce contexte, j'ai interrogé le Conseil fédéral sur la compatibilité entre les annonces de suppression de programmes de la SSR et son mandat de service public encadré par la Constitution fédérale et la loi fédérale sur la radio et télévision (LRTV).

Durant toute cette année, j'ai également interpellé le Conseil fédéral sur les sujets suivants : les conséquences économiques de la crise pandémique, la situation du programme Erasmus dans le contexte des relations Suisse-UE, la Genève internationale ainsi que la crise ukrainienne.

Vincent Maitre, Conseiller national

Vous pouvez retrouver l'ensemble des mes interventions et objets déposés à la page suivante : <https://www.parlament.ch/fr/biografie/vincent-maitre/4275>

Delphine Bachmann et Xavier Magnin candidats du Centre à l'élection du Conseil d'État



Le Centre Genève a tenu le 15 juin dernier une assemblée afin de désigner ses candidats à l'élection du Conseil d'État. Le parti s'est également prononcé sur la question des alliances pour le premier tour de l'élection au Conseil d'État.

Une fois le principe du ticket à deux validé, les deux candidats à la candidature, Delphine Bachmann et Xavier Magnin, ont chacun présenté leur parcours, leurs motivations ainsi que leurs priorités pour Genève. Dans une magnifique ambiance, l'assemblée leur a exprimé tout son soutien en les désignant par acclamation comme candidats du parti à l'élection du Conseil d'État.

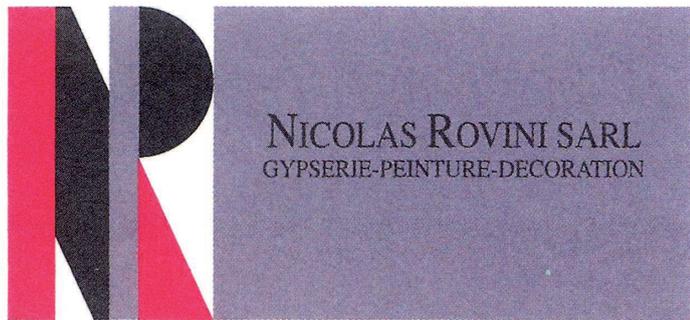
À la suite de la désignation de Delphine Bachmann comme candidate, Jacques Blondin, député et actuel chef de groupe, a été élu comme président du parti *ad intérim* jusqu'aux élections fédérales 2023.

En ce qui concerne les alliances, le parti s'est prononcé sur la proposition d'alliance de droite élargie avec le PLR et l'UDC pour le premier tour de l'élection au Conseil d'État. Pour rappel, une première discussion sur les différentes options envisagées avait déjà eu lieu en mai lors d'une précédente assemblée. Il s'agissait à ce moment-là d'ouvrir le débat et non de prendre une décision. Le débat s'est donc poursuivi le 15 juin et les

délégués ont considéré dans leur grande majorité qu'une alliance avec l'UDC ne correspondait ni aux valeurs, ni au projet politique défendu par le parti. Cette proposition d'alliance a ainsi été refusée par 98 Non, 4 Oui et 3 abstentions. À la suite du vote, mandat a été donné à la présidence de poursuivre les négociations durant l'été en vue d'aboutir à une alliance de centre-droit au premier tour. Il a par ailleurs été rappelé qu'obtenir une majorité de centre-droit au Conseil d'État demeure un objectif pour notre parti.







NICOLAS ROVINI SARL
GYPSERIE-PEINTURE-DECORATION

19 rue de la Maison-Forte - 1287 Laconnex Genève
Tél.: 022 756 11 07 - Fax : 022 756 14 54
Mobile : 079 423 32 54 - rovinci@bluewin.ch



**Venez nous trouver,
on va vous faire
des imprimés de qualité!**

Av. des Grandes-Communes 27 - 1213 Onex
Tél. 022 771 23 23 - Fax 022 771 41 12
E-mail : imp.ripari@bluewin.ch



Gestion immobilière
Fiduciaire

Barthélémy Roch

F.I. Fides Immo Sàrl
6, chemin du Moulin-de-Vert
1288 Aire-la-Ville
Tél. 022 850 00 15
Fax 022 850 00 15
roch.barthelemy@bluewin.ch

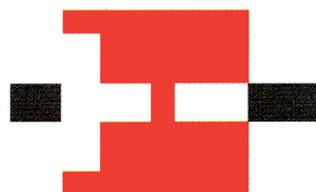
le déménagement en douceur



BALESTRAFIC

Certifié Charte Qualité
AGED
2011

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00 - www.balestrafic.ch



LOCATELLI
MAX ET SERGE LOCATELLI
ELECTRICITÉ - DEPUIS 1962

Rue de Genève 3
1225 Chêne-Bourg
Tél. 022 348 33 55

www.locatelli-electricite.ch

Installations électriques
courant fort et courant faible
Dépannage - SWISSCOM Partner
Domotique - Câblage informatique



Ch. de la Marbrerie 6
CH - 1227 Carouge
Tél: 022.343.89.50
Fax: 022.343.14.41
Mail: info@bosson.ch
Web: www.bosson.ch

**La chaleur
sous toutes ses formes**

Mazout, diesel, carburants,
station service 24/24 et
révision de citernes.



Edouard BRUN & Cie S.A.
Agence immobilière

La dimension humaine

Rue Sillem 6 - CH-1211 Genève 6 - Tél. 022 718 19 60 - www.regiebrun.ch

Soutenez Le Centre

Vous partagez les idées de notre parti et de nos élus ?

N'hésitez pas à nous soutenir en faisant un don.
Vous contribuerez ainsi à aider Le Centre à porter ses
idées et valeurs lors des votations, des campagnes mais
aussi tout au long de la prochaine législature.

Nous vous remercions chaleureusement!